

Marque, propriété intellectuelle

Par **pom**, le **21/02/2006** à **13:50**

Bonjour,

J'ai créé une entreprise sur Internet avec un site en ligne et il a fallu mettre des Meta pour le référencement sur Google et les autres.

Aujourd'hui après 2 mois d'activité j'ai reçu une lettre avec AR d'un avocat me mettant en demeure de retirer la marque d'un de ces clients qui est dans mes Meta.

Je me suis tout de suite exécuté et retiré ces marques.

Il est vrai que j'avais mit quelques marques que je ne distribuais pas encore mais sans penser à mal car par la suite je voulais leur demander de les distribuer.

Ce même avocat me demande 1000 euros pour le remboursement des frais de sont clients et 8 000 euros de dédommagement.

Après discussions il me réclame juste les 1000 euros pour le remboursement des frais

Ma question est simple dois je les payer ou je peux refuser ?

Sachant que suivant leur dire les faits on été consignés dans un procès-verbal de constat dressé par un huissier de justice

Merci d'avance car 1000 euros c'est pas mal pour une jeune entreprise